

Une initiative nouvelle dans le domaine de l'éducation syndicale

Un programme d'éducation syndicale nouveau genre a été adopté et mis en marche la semaine dernière à l'intention des membres de la région de Saint-Jean.

Selon les informations que nous transmet M. Jean-Paul Lefebvre, du Service d'Education de la C.T.C.C., il s'agit d'une initiative très sérieuse et qui est tout à l'honneur des dirigeants syndicaux de Saint-Jean. Ce nouveau programme d'éducation exigera le concours de tous les officiers du Conseil Central et de plusieurs officiers des syndicats affiliés. A chaque semaine auront lieu des "réunions d'équipes" constituées chacune de 4 ou 5 syndiqués et de leurs épouses. Ces réunions fraternelles se feront dans les foyers des syndiqués et la discussion se fera autour d'un questionnaire préparé en collaboration avec le Service d'Education de la C.T.C.C. et MM. Maurice Clark, président du Conseil Central; René Lévesque, Albert Thibeault et Mlle Marguerite Beauregard. A chaque mois, une assemblée plénière, réunissant toutes les équipes d'étude, sera tenue en vue d'un échange d'opinions entre les équipes. Les dirigeants du Conseil Central ont confiance que le nombre des groupes d'étude s'accroisse assez rapidement. Il est à noter que ces équipes, qui s'adressent en premier lieu aux syndiqués (C.T.C.C.) pourront accueillir aussi tous les travailleurs désireux de connaître le mouvement syndical, ses structures et ses moyens d'action.

En plus des syndiqués mentionnés précédemment, les officiers dont les noms suivent ont déjà accepté de prendre charge d'une équipe: Arthur Lapointe, Elie Béliveau, Téléphore Vigneault, Clément Grégoire, Raynald Leclerc et Roméo Lapointe. M. l'abbé Lucien Labelle, aumônier du Conseil Central, a offert son entière collaboration pour le succès de ce programme. Bonne chance et longue vie à cette nouvelle initiative des syndiqués de Saint-Jean.

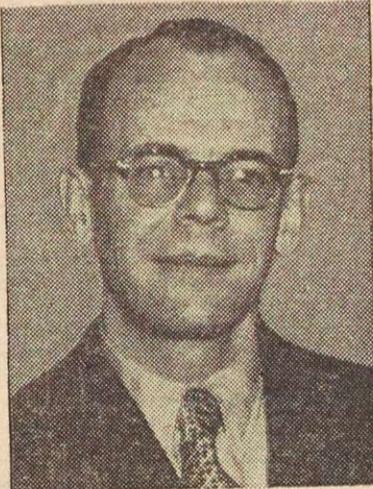
M. Gérard Picard, délégué à la Conférence de l'OIT

M. Gérard Picard, président général de la CTCC, vient d'être désigné par le Bureau Confédéral de la C.T.C.C., comme délégué à la 39^e session de la Conférence internationale du Travail qui aura lieu à Genève du 6 au 28 juin prochain.

M. Picard fera ainsi partie de la délégation tripartite composée de représentants ouvriers, patronaux et gouvernementaux que choisit chaque année le gouvernement fédéral qui assume les frais de délégation de chacun des délégués...

Au cours de cette réunion, les représentants de plus d'une centaine de pays entendront tout d'abord le rapport du secrétaire général de l'OIT, M. David Morse, qui fera une revue de la situation dans le monde au point de vue économique et social.

Les délégués se diviseront ensuite en commissions mixtes pour étudier de nombreux sujets qui seront à l'ordre du jour de la Conférence: le travail forcé, le repos hebdomadaire dans le commerce et les bureaux ainsi que les services sociaux pour les travailleurs lesquels comprennent a) l'alimentation dans l'entreprise ou à proximité de celle-ci; b) les lieux et moyens de repos et facilités de divertissements; c) les moyens de transport aux lieux du travail et le retour lorsque les facilités de transport en commun font défaut ou sont insuffisantes; enfin les délégués étudieront le rapport présenté sur l'application des conventions



M. Gérard Picard, président général de la CTCC.

et des recommandations adoptées au cours des sessions précédentes de l'OIT.

LE MEMOIRE DE LA C.T.C.C. AU CABINET PROVINCIAL

Le texte du mémoire de la C.T.C.C. présenté mercredi au Cabinet provincial, nous est parvenu trop tard pour publication dans notre édition de cette semaine. Notons toutefois que la C.T.C.C., dans son mémoire, fait état de la longueur des procédures d'arbitrage, préconise l'institution d'un régime d'assurance-santé contributaire, demande une meilleure utilisation de nos ressources naturelles et suggère que la régie du papier soit confiée à une commission représentative des fabricants de papier, des consommateurs, des travailleurs et du gouvernement.

Nous fournirons plus de détails la semaine prochaine alors que nous connaîtrons les résultats de cette rencontre avec le Cabinet provincial.



Vol. XXXII — No. 4

Ottawa, 3 février 1956

Action concertée des papeteries en faveur du travail le dimanche

A l'occasion de la semaine du dimanche et à la suite de récents événements, il importe de souligner une fois de plus l'ampleur et la portée de la propagande qui se fait actuellement en faveur du travail du dimanche dans les papeteries.

Il y a deux semaines, le président de l'Abitibi Paper, M. D.B. Ambridge, comparait devant la Commission d'Enquête sur les perspectives économiques, y allait de son plaidoyer en faveur du travail du dimanche dans les papeteries.

Après avoir rappelé que les papeteries des Etats-Unis travaillaient le dimanche et

que les papeteries de la Colombie-Britannique travaillaient elles aussi le dimanche, il a ajouté que toutes les provinces semblent respecter la règle de ne pas travailler le dimanche. Mais en passant, il a décoché une flèche à l'endroit de l'Eglise catholique de la province de Québec en disant qu'une partie de "l'obsession" con-

tre le travail du dimanche provient des objections de l'Eglise dans le Québec.

Si nos évêques disaient oui. Il est certes attristant de constater que si nos évêques disaient oui aux demandes qui leur sont faites pour le travail du dimanche, toutes les papeteries produiraient 7 jours par semaine à pleine capacité.

Voici un exemple qui illustre (Suite à la page 7)

Dans l'industrie des produits chimiques

Négociations en cours à la Dominion Oilcloth; fin de la convention à Barry & Staines

M. Ivan Legault, aviseur technique de la Fédération nationale des Travailleurs en Produits chimiques, en remplacement de M. Maurice Vassart qui occupe maintenant une fonction similaire dans la région de Shawinigan, vient de nous informer du début des négociations avec la Dominion Oilcloth.

On se rappelle que la dernière convention qui expire le 15 mars prochain, avait été signée au prix d'une longue grève de 11 semaines alors que les syndiqués avaient obtenu droit à leurs principales demandes.

Par ailleurs, on nous informe aussi que le Syndicat des Travailleurs du Linoléum de Farnham a chargé son exécutif de préparer les amendements à apporter à la convention qui expire le 11 avril prochain avec la Barry & Staines de Farnham. Par contre, les membres du syndicat des travailleurs en produits chimiques de la C.I.L., de McMasterville,

dont la convention n'expire que l'an prochain, se réunissent régulièrement pour approfondir la fonction et le rôle du délégué de département.

Demandes syndicales à Dominion Oilcloth

Le Syndicat des Travailleurs du Linoléum de Montréal a préparé une liste de quelque 116 amendements à apporter à la

convention collective actuelle avec la Dominion Oilcloth. A l'heure actuelle, deux séances de négociations ont eu lieu entre les représentants syndicaux et patronaux afin de débayer le terrain pour une discussion sérieuse des demandes syndicales.

La sécurité syndicale: l'une (Suite à la page 7)



Photo prise lors de la signature de la convention collective entre la Société des Artisans et le Syndicat des Employés de bureau (CTCC). On remarque de gauche à droite, sur la première rangée : MM. René Lavallée, président du Syndicat; Me René Paré, président de la Société des Artisans; M. Raymond Couture, agent d'affaires du syndicat; M. André Gariépy, directeur du personnel. Sur la deuxième rangée: MM. Jean Surprenant, directeur du syndicat; Me Charles Lussier, conseiller juridique de la Société des Artisans; Mlle Germaine Dubuc et M. Jacques Turmel, respectivement vice-président et trésorier du syndicat.

Montréal

CONVENTION COLLECTIVE AVEC LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS

Judi dernier, Me René Paré, président général de la Société des Artisans, apposait sa signature à la convention collective qui protège maintenant tous les employés de cette institution financière de chez nous.

L'on sait que la signature de cette convention fait suite à une campagne d'organisation qui a pour but de grouper les employés de bureau de Montréal dans le Syndicat des Employés de Bureau de Montréal (C.T.C.C.).

La convention signée en présence de l'exécutif du syndicat et de leur agent d'affaires, M. Raymond Couture, énumère les avantages dont jouissent les employés de bureau de la Société des Artisans dont voici les principaux.

La convention couvre tous les employés à l'exception des personnes exclues par la loi et accorde l'atelier syndical au syndicat de même que la retenue syndicale irrévocable à la source.

Le syndicat obtient aussi le droit d'affichage ainsi qu'un congé sans solde aux délégués du syndicat aux congrès des organismes supérieurs et aux journées d'études.

Les avantages matériels

La convention établit une échelle de salaires qui prévoit des augmentations statutaires ainsi que des ajustements de salaires d'après la nouvelle échelle.

La semaine de travail est fixée à 35 heures par semaine et le nombre des congés payés est de 17 au cours de l'année.

Les employés jouissent aussi de 10 jours de congé en maladie avec le privilège d'accumuler ces jours jusqu'à un maximum de 180. D'autre part, le régime des vacances est fixé

comme suit: moins d'une année de service: une journée de vacances par mois de travail jusqu'à la concurrence de 10 jours de vacances; après une année de service, deux semaines complètes de vacances et trois semaines complètes après 15 années de service.

Sécurité sociale

On a aussi reconnu l'établissement d'une assurance-maladie dont les frais sont à la charge de l'employeur et des employés dans la proportion 50-50.

Par ailleurs, la convention prévoit la formation d'un comité représentatif pour discuter les améliorations à apporter au plan de retraite qui existe actuellement.

Relativement aux clauses protégeant les employés au cours de la durée de la convention, signalons la reconnaissance d'un comité de griefs paritaire. Un arbitre unique choisi par les parties tranchera les difficultés non résolues au cours des premiers stades de la procédure des griefs et les décisions de cet arbitre seront exécutoires.

Finalement, on a reconnu le principe de l'ancienneté dans le cas des promotions et des transferts alors que l'ancienneté prévaudra à compétence égale; par contre, dans les cas de mises à pied, on procédera en tenant compte de l'ancienneté et vice-versa dans les cas de réembauchage.

Me René Paré, président général de la Société des Artisans et M. Georges Constantin, secrétaire-général, ont signé au nom de la Société tandis que M. René Lavallée, président du Syndicat et M. Raymond Couture ont signé au nom du syndicat.

Assistaient également à la signature de cette convention MM. André Gariépy, directeur du personnel de la Société; Jean Deschamps, adjoint du trésorier général; J.-P. Corbeil, secrétaire du syndicat; Me Charles Lussier, conseiller juridique de la Société; Mlle Germaine Dubuc, vice-présidente du syndicat et M. Jacques Turmel, trésorier du syndicat.

C'est Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la CTCC qui a dirigé ces négociations.

JOLIETTE

Le Syndicat catholique et national des Employés des Institutions religieuses de Joliette qui groupe les employés de la Congrégation Notre-Dame et de l'Hôpital Saint-Eusèbe, avait le 12 janvier 1955 signé une convention collective de travail, avec la Congrégation Notre-Dame.

Cette convention, d'une durée de deux années comporte des augmentations substantielles des salaires variant de \$2.00 à \$5.00 par semaine.

Montréal

Négociations pour 1150 employés de Dupuis Frères

Le Syndicat des Employés du Commerce de Montréal, section Dupuis-Frères, vient d'entamer des négociations avec cet établissement pour le renouvellement d'une convention collective qui est expirée la semaine dernière et qui couvre quelque 925 employés au magasin et 225 employés au Comptoir postal.

LES DEMANDES SYNDICALES

Le nouveau projet de convention qui a été soumis dernièrement à la maison Dupuis Frères comprend de nombreux amendements dont les principaux sont les suivants.

Les salaires. — Au magasin et au comptoir postal, les salaires des employés des rayons et des services seront augmentés comme suit: après rajustement pour chaque catégorie professionnelle selon une nouvelle échelle, tous les salaires seront augmentés de \$3.00 par semaine. L'échelle projetée des salaires au magasin prévoit un salaire de base minimum avec échelle jusqu'à dix années de service en plus d'un pourcentage de 2 p. 100 sur les ventes. Actuellement, ce pourcentage est de 4 à 5½ p. 100, mais il n'y a pas de minimum. Au comptoir postal, pour toutes les catégories, jusqu'à dix années de service, la différence entre les minima et les maxima sera de \$14.00 par semaine.

Les vacances. — A ce sujet, le syndicat demande une troisième semaine de vacances payées pour les employés de plus de 15 ans de service, mais comptant moins de 25 années de service. Pour ces derniers, le syndicat demande une quatrième semaine de vacances. En plus de l'indemnité de voyage de vacances de \$25.00 accordée aux employés comptant 5 années et plus de service, le syndicat demande \$25.00 de plus pour ceux qui comptent 20 années et plus de service.

Plan de pension. — Le syndicat demande la formation d'un comité paritaire pour étudier un plan de pension applicable à tous les employés. Au sujet de l'assurance-vie-accident, on demande à l'employeur de défrayer le coût de la prime d'une police d'assurance-groupe-accident garantissant à l'employé les trois-quarts de son salaire.

Allocation de repas. — Le Syndicat demande que l'allocation de repas soit portée de 65 cents à 75 cents si le cafeteria de l'établissement est ouvert et à \$1.00 au lieu de 75 cents si les employés doivent manger à l'extérieur.

L'ancienneté. — Les amendements relatifs à la clause d'ancienneté prévoient que les employés de 10 ans et plus de service conserveront leurs droits d'ancienneté jusqu'à concurrence de 36 mois dans les cas de réduction de personnel.

Promotions et transferts. — Dans les cas de promotions et de transferts, on procédera par affichage où seront définis le titre de la classification, l'échelle de salaire et la description du travail. A compétence égale, l'ancienneté prévaudra.

La clause des griefs. — Un amendement à cette clause prévoit des réparations et des mesures disciplinaires si un employé est inquiet parce qu'il présente un grief. Tous les griefs non résolus, seront soumis à un arbitre unique qui rendra une décision exécutoire.

La sécurité syndicale. — Le syndicat demande de conserver la formule actuelle prévoyant le maintien d'affiliation ainsi que l'application de la formule Rand.

Encouragement à l'épargne. — On demande que l'employeur déduise à la source, sur autorisation écrite de tout employé, toute somme que celui-ci fixera; ces déductions seront déposées pour les employés dans des Caisses populaires.

Durée de la convention. — Le projet de convention prévoit une entente d'une durée de 12 mois à compter du 28 janvier 1956, avec une clause de renouvellement automatique.

LES NEGOCIATEURS

Les négociateurs pour la partie syndicale sont a) MM. Jean Riopel, Denis Gaudette et J.-A. Rousseau, représentant le Syndicat du Commerce. b) Mlle Henriette Laforest, Julien Burealle et Paul Barbe, représentant la section du magasin; c) MM. Maurice Rivard, Gérard Dubrûle et Hercule Michaud, représentant la section du comptoir postal.

Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la C.T.C.C., agit comme procureur du syndicat, assisté de M. Marcel Lanouette, agent d'affaires.

LE GANT

Le Syndicat des Gantiers de Montréal qui obtenait dernièrement deux nouvelles certifications, vient de signer deux conventions collectives de travail avec deux employeurs qui ne faisaient pas partie de l'Association patronale, soit la Solid Glove Ltd., et la Variety Leather Goods.

Ces deux conventions contiennent les mêmes clauses et apportent les mêmes avantages que la convention maîtresse signée avec l'association patronale.

On nous informe que les négociations ont pu être conclues en deux séances. MM. Angelo Forte, président de la Fédération nationale du Vêtement et L. Laforest, représentaient la partie syndicale au cours des négociations.

Lauzon

Elections dans les chantiers maritimes

Les deux syndicats des travailleurs des chantiers maritimes de cette ville viennent de procéder aux élections annuelles de leur comité exécutif pour la prochaine année.

Le Syndicat Catholique des Ouvriers de Geo. T. Davie & Sons Ltd a choisi l'exécutif suivant: président, Aimé Picard; 1er vice-président, René Daguerre; 2e vice-président, Philippe Emond; secrétaire, Georges Lambert; trésorier, Sylvio Faucher; directeurs, Gérard Nolin et Gaston Carrier; sentinelle, Philippe Franco.

De son côté, le Syndicat des Travailleurs des Chantiers Maritimes de Lauzon Inc (Davie Shipbuilding) a élu les personnes suivantes: président, Roland Labrecque; vice-président, Camille Lapointe; secrétaire, Ls-Ph Gagné; trésorier, Damien Nolet; directeurs, Roméo Beaudoin et Lucien Roy; sentinelle, Lauréat Légaré. Les élections étaient sous la présidence de M. Marcel Pépin, aviseur technique de

la Fédération de la Métallurgie.

Les listes de séniorité

La révision des listes d'ancienneté prévue par les conventions collectives signées l'automne dernier, est terminée dans le cas de Geo. T. Davie & Sons et elle a été acceptée par le syndicat après quelques corrections apportées à la demande du syndicat.

Par ailleurs à la Davie Shipbuilding, la vérification se poursuit. Les travailleurs concernés sont priés de passer au local du syndicat s'ils ont des remarques à faire le plus tôt possible, car après le 15 février, il sera probablement trop tard pour apporter de nouvelles corrections.

On nous signale aussi qu'à la suite de l'incendie du 27 octobre dernier, le travail a repris peu à peu mais il reste que la situation n'est pas encore normale en ce qui concerne l'emploi.

On nous prie aussi de communiquer que les membres qui désirent des reçus de cotisations syndicales aux fins de déduction d'impôt, doivent en faire la demande au syndicat qui possède les formules adéquates à cette fin.

On profitera aussi de la remise de ces reçus d'impôt pour faire signer les cartes concernant le journal Le Travail.

Joliette

Les employés de N. Laurin & Fils demandent la conciliation

Le Syndicat Catholique et National des employés en biscuiterie qui groupe les employés de la Cie N. Laurin et Fils de Joliette, a demandé à la Commission des Relations Ouvrières de la Province de Québec, de déléguer un conciliateur du gouvernement qui tentera de régler les différends qui existent actuellement entre le Syndicat et la Cie.

Le Syndicat est d'avis que les négociations directes relativement à la signature d'une première convention collective de travail, ont été un échec et qu'il y a lieu d'aller en conciliation.

Le 16 janvier 1956, le syndicat demande à la Commission des Relations ouvrières d'envoyer un conciliateur pour tenter de trouver un terrain d'entente pour la conclusion du premier contrat de travail; le Syndicat considère ces délais de la part de la Cie comme étant des mesures dilatoires contraires à la Loi.

Les différends entre le syndicat et la Cie se rapportent à deux sujets très importants: négociations d'une première convention de travail et l'installation de 6 employés congédiés pour activités syndicales.

Echec de la conciliation à Sherbrooke; rapport attendu à Magog

M. Raymond Gagnon, organisateur de la C.T.C.C. à Sherbrooke, nous informe que l'intervention du conciliateur du ministère du Travail n'a donné aucun résultat à Sherbrooke et que la compagnie pose des conditions inacceptables aux travailleurs.

À Magog, notre représentant a déclaré que les ouvriers attendent le rapport que doit faire M. Léopold Rogers, conciliateur du ministère du Travail.

À ce dernier endroit, la compagnie a fermé graduellement ses portes et seul un petit groupe de travailleurs reste au travail tandis que quelque 1,500 sont actuellement sans travail par suite de la fermeture de l'usine par la compagnie.

Les événements

Voici d'après notre représentant comment les choses se sont passées à Magog: au moment de la sortie d'une équipe à midi, samedi, le 21, la compagnie avise deux employés qu'ils sont congédiés. La deuxième équipe qui prend son travail à 12.00 refuse de travailler tant que les deux employés congédiés n'auront pas été repris par la compagnie, ce

qui provoque l'arrêt de travail des autres départements qui sont tributaires du premier.

Le lundi suivant, les employés retournent au travail, mais la présence de travailleurs étrangers importés par la Dominion Textile, occasionne un autre arrêt de travail dans l'usine, les travailleurs demeurent cependant sur les lieux du travail; finalement les travailleurs sont

renvoyés de l'usine et la deuxième équipe n'entre pas.

Jeudi, le département des imprimeurs, à son retour de diner, trouve les cartes de poinçon enlevées et ne peut plus travailler.

Il est à souligner d'ailleurs que la compagnie a avisé les travailleurs de ne pas se présenter aux portes de l'usine pour du travail jusqu'à nouvel ordre. Probablement que des développements surviendront dès que le conciliateur du ministère du Travail aura présenté son rapport.

Par ailleurs, on nous informe que le moral des travailleurs est excellent et que plus de 1,000 syndiqués ont pris part, dimanche dernier, à une grande assemblée au cours de laquelle M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, a été le principal orateur.

Ce qui se passe à Sherbrooke

Une assemblée qui groupait plus de 800 syndiqués avait également lieu dimanche après-midi à Sherbrooke et là encore, ce fut M. René Gosselin qui fut le principal orateur.

Environ 800 des 950 employés de la Dominion Textile de Sherbrooke sont actuellement sans travail. Apparemment, l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail n'a apporté aucun résultat et la compagnie reste sur ses positions premières et ne veut rouvrir ses portes que si les employés veulent rentrer à plat ventre.

Le phénomène que nous venons de citer pour le cas de Magog s'est répété à Sherbrooke: Le différend a débuté vendredi, le 20 janvier, alors que la première équipe du département du tissage refusa de travailler dans les conditions imposées par la compagnie. Les autres équipes de ce même département firent de même et lorsque la compagnie congédia brutalement deux représentants syndicaux choisis pour rencontrer les autorités de la compagnie pour discuter le différend surgit, la production cessa complètement dans ce département, ce qui entraîna la fermeture des autres départements.

Les travailleurs sont toujours disposés à retourner au travail, mais ils n'entendent pas courber la tête.

Drummondville

Assemblée générale, le 5 février, des ouvriers du Textile Coton

Tous les membres de l'Union des Ouvriers du Textile Coton de cette ville sont convoqués à une grande assemblée qui aura lieu dimanche prochain, le 5 février. C'est M. Philippe Girard, directeur du Service des Relations intersyndicales de la CTCC qui sera le principal orateur de cette assemblée au cours de laquelle des sujets de la plus haute importance seront soulevés.

Entre temps, nous apprenons que le calme semble revenu quelque peu parmi les ouvriers depuis les événements qui se sont déroulés en fin de décembre alors que se sont succédé plusieurs arrêts de travail et sorties de l'usine par suite de l'attitude de la compagnie.

D'autre part, il semble que la compagnie n'est pas à bout de soulever l'ire des travailleurs. M. Paul Morin, agent d'affaires du Syndicat, attend toujours une réponse favorable dans le cas de deux employés qui ont été congédiés la semaine dernière. M. Morin a rencontré les autorités de la compagnie à ce sujet et on lui a promis d'étudier toute la question et de donner une réponse cette semaine.

Les travailleurs suivent attentivement les événements qui

se déroulent actuellement à Magog et à Sherbrooke et l'on discute ferme au cours des réunions de délégués de département qui ont lieu chaque jour. Le moral des employés est excellent, bien que certains trouvent que l'action va au ralenti.

Une équipe de 48 bénévoles a été mise sur pied pour faire la perception de la cotisation syndicale depuis que la compagnie, dans un geste de provocation, a cessé de faire la retenue syndicale en fin de décembre dernier.

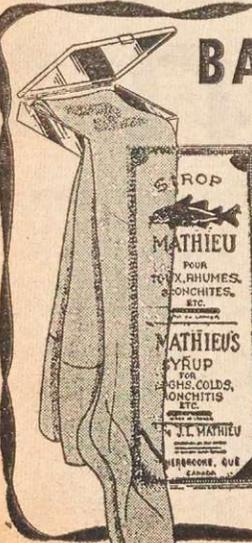
Saguenay - Lac-Saint-Jean

Pourquoi deux emplois quand il y a des chômeurs?

Le Conseil régional Saguenay - Lac-Saint-Jean s'adressera bientôt aux cités et villes de notre région pour leur demander de poser un geste de collaboration afin de donner la chance aux sans-travail de travailler.

En effet, il a été décidé lors de la dernière assemblée régulière de demander aux Conseils municipaux de faire pression sur tous les employeurs qui effectuent des travaux de construction pour qu'ils embauchent des gens qui n'ont pas déjà un autre emploi.

Les syndicats croient que les chômeurs doivent avoir la chance de travailler avant d'autres qui ont déjà un emploi stable et qui cherchent des revenus supplémentaires le soir dans la construction.



BAS DE NYLON

AVEC COFFRET
A BIJOUX **90c**

Voici une offre réellement sensationnelle pour anniversaire ou cadeaux de fêtes. Une paire de Bas Nylon, de première qualité, d'une valeur de \$1.50, de couleur neutre ou Bas Blancs pour Gardes-Malades. Chaque paire est contenue dans un joli coffret à bijoux.

Vous obtiendrez une paire de ces superbes bas en incluant dans une même enveloppe, \$0.90 avec un bouchon d'un de nos 15 produits Mathieu (SIROP, NERVINE, INHALATEUR MATHIEU, etc.). Postez-nous le tout en donnant la couleur, la pointure, votre nom et adresse en lettres carrées. Nous n'acceptons pas de C.O.D. ni de chèques. L'offre expirera le 1er janvier 1957.

La Cie J. L. MATHIEU Ltée, Sherbrooke

Kénogami

Preuve syndicale terminée chez Price

KENOGAMI (D.N.C.) — Des séances d'arbitrage ont eu lieu la semaine dernière à Kénogami dans le différend qui oppose la compagnie Price Brothers et les 3 syndicats des travailleurs de la pulpe et du papier de Jonquière, Kénogami et Riverbend.

Au cours des séances qui ont été tenues lundi et mardi derniers, le procureur du syndicat, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., a terminé sa preuve. Le tribunal a ajourné ses séances à mercredi et jeudi de cette semaine, soit aux 1er et 2 février, pour permettre de présenter sa preuve.

L'arbitrage se poursuit assez rondement dans cette affaire et tout le monde a fait un effort sérieux pour hâter l'enquête. C'est là un heureux état de choses parce qu'il évitera des délais toujours ennuyeux pour tout le monde et particulièrement pour les travailleurs qui attendent depuis de longs mois.

Les employés des moulins de Price Brothers ont manifesté un vif intérêt pour cet arbitrage en assistant nombreux à ces séances et en portant une grande attention à tout ce qui s'y passait. Ils ont été à même de réaliser que leurs syndicats doivent faire de grands efforts pour faire admettre aux employeurs le bien-fondé de leurs demandes et que la procédure légale pour hausser les salaires est joliment plus compliquée et plus longue que celle qui est requise pour hausser les prix des produits, du papier-journal, par exemple.

Il ne faut pas se surprendre alors si les ouvriers pensent de plus en plus que l'arbitrage devrait exister pour les prix tout comme il existe pour les salaires. A ce moment, le public consommateur aurait la chance d'être protégé contre les hausses arbitraires de prix que décident les monopoles, oligopoles et autres groupements patronaux.

De toute façon, le tribunal chargé d'étudier le différend qui existe dans les trois moulins Price Brothers tiendra de nouveau des séances cette semaine, soit mercredi et jeudi, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Kénogami et nous invitons les travailleurs concernés à venir assister à ces séances d'arbitrage importantes pour eux. Il est vrai que la recommandation que feront les arbitres n'est pas exécutoire, c'est-à-dire que la compagnie ou les syndicats ou les deux à la fois pourront rejeter cette recommandation et passer au lock-out ou à la grève, il n'en reste pas moins que cette sentence arbitrale aura de l'importance.

En effet, les trois arbitres étudieront sérieusement ce différend, considéreront toute la preuve soumise devant eux et ils rendront une décision au meilleur de leur connaissance, selon l'équité et la bonne conscience, suivant les termes de la loi. Les travailleurs des moulins Price Brothers attendent donc avec intérêt la fin de cet arbitrage et la sentence que rendront les arbitres plus tard.

Ils n'hésiteront pas à recourir à la grève s'ils jugent que ce moyen est nécessaire pour obtenir justice, mais ils ne le feront qu'en dernier ressort, après avoir pris toutes les précautions voulues. Cependant, ils espèrent bien que le conflit se règlera à l'arbitrage et que la sentence, dont ils ne veulent pas présumer en aucune façon, réussira à accorder la compagnie et les trois syndicats qui groupent les employés.

Saguenay - Lac-Saint-Jean

Journée d'études pour les employés d'hôpitaux

Dimanche prochain, le 5 février, tous les employés d'hôpitaux de la région sont invités à participer à une journée d'études qui aura lieu au Centre paroissial du Sacré-Coeur à Chicoutimi-Bassin.

Les organisateurs de cette journée d'études n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de cette journée un vrai succès. Ils ont aussi prévu une partie récréative qui promet d'être vraiment récréative. C'est pourquoi nous invitons tous les employés d'hôpitaux de la région à participer à cette journée d'études. Les problèmes ne manquent pas dans les hôpitaux de la région, le syndicalisme a beaucoup de misère à se développer dans certains d'eux et il rencontre des difficultés qui nécessitent beaucoup de conviction et de connaissance chez les syndiqués.

La journée du 5 février veut répondre à ce besoin et elle atteindra son but si les syndiqués et même les autres qui n'ont pas encore joint nos rangs, y participent nombreux.

Ainsi, le syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi est à l'arbitrage avec l'employeur actuellement. Il fait donc une lutte pour améliorer les conditions de travail de cette catégorie d'employés et ses efforts, s'ils sont couronnés de succès, auront des répercussions bien-faisantes pour tout le monde. De même, le travail de recrutement qui porte des bons résultats dans cet hôpital actuellement renforcera ce syndicat et indirectement tous les autres syndicats d'hôpitaux s'en ressentiront.

Tous ces problèmes seront abordés dans cette journée d'études et ils seront d'un vif intérêt pour tous ceux qui travaillent dans les hôpitaux.

LA SEMAINE

CHICOUTIMI

Les 5-10-15 sont-ils contre le syndicalisme ?

C'est la question qu'on se pose à Chicoutimi alors que l'on constate que les employés des magasins "Continental" et "People", communément appelés les "5-10-15", semblent avoir peur du syndicalisme alors qu'ils le désiraient ardemment il y a quelques semaines.

On ne peut s'empêcher de remarquer qu'il s'agit là d'une transformation si rapide

qu'elle ne peut avoir été causée que par des raisons extérieures.

Toutefois, le Syndicat des Employés de Magasins de cette ville a décidé de patienter encore un peu et d'attendre les résultats des séances de conciliation qui doivent avoir lieu cette semaine.

L'on sait que le syndicat vient de conclure une entente avantageuse avec 11 mar-

chands de Chicoutimi mais qu'il n'a pas réussi dans ses tentatives d'entente avec les 5-10-15. Bien au contraire, il semble que les relations entre les parties soient plus tendues que jamais.

Dans l'attente d'un accord sous peu, le Syndicat espère que les incidents regrettables qui se sont produits dans les deux magasins concernés seront effacés et que de bonnes relations s'établiront bientôt.

Dernières séances d'arbitrage cette semaine à l'Hôtel-Dieu

CHICOUTIMI (D.N.C.) — Les séances d'arbitrage concernant le différend entre le Syndicat des Employés des Institutions religieuses de Chicoutimi et l'hôpital Hôtel-Dieu de cette ville ont pris fin cette semaine alors que les procureurs de la partie patronale ont complété leur preuve; on se rappelle que la partie syndicale avait complété la sienne il y a une quinzaine de jours.

Comme nous l'avons déjà dit, le différend porte principalement sur les salaires, les heures de travail et la sécurité syndicale. En effet, le syndicat veut la semaine de 44 heures pour tous les employés et une augmentation de salaire de \$5.00 par semaine alors que les salaires n'ont pas été aug-

mentés dans cet hôpital depuis 1953. Le syndicat désire aussi obtenir l'atelier syndical parfait, c'est-à-dire qu'il veut que tous les employés à l'Hôtel-Dieu soient obligés de se joindre au syndicat. De nombreuses circonstances particulières rendent le recrutement très difficile à l'Hôtel-Dieu et le syndicat n'a pas d'autre moyen d'obtenir la sécurité nécessaire qui lui permette de jouer pleinement son rôle.

Rappelons que ce tribunal d'arbitrage est présidé par Me Paul Miquelon, avocat de Québec, M. André Roy, assistant du secrétaire-général de la C.T.C.C. à Québec et de M. Arthur Matteau, de l'A.P.I., à Montréal.

Le mémoire de la C.T.C.C. au Cabinet fédéral

La Conférence internationale du Travail

La C.T.C.C. désire insister cette année d'une manière particulière sur l'importance pour le Canada de remplir les cadres de sa représentation à la Conférence internationale du Travail, afin que notre pays puisse jouer un rôle encore plus considérable au sein de cet organisme international et afin que les délégués canadiens, autant ceux du gouvernement que ceux des employeurs et des travailleurs, puissent participer d'une façon plus active, plus complète et plus suivie au travail et aux délibérations de tous les comités importants de la Conférence annuelle. Le Canada est en voie de devenir un des pays les plus industrialisés du monde, et il s'imposerait qu'il joue pleinement son rôle à la Conférence internationale.

D'autre part, nous considérons que le gouvernement fédéral devrait demander aux gouvernements provinciaux de participer à ces conférences en y déléguant les fonctionnaires supérieurs des ministères provinciaux du Travail. En effet, les problèmes qui se discutent à ces réunions intéressent, si l'on peut dire, les gouvernements provinciaux plus peut-être que le gouvernement central lui-même, puisque, en très grande partie, la législation du travail, en particulier ce qui se rapporte aux négociations collectives, relève de la juridiction des provinces. Nous sommes d'opinion qu'il serait fort utile, pour les raisons que nous venons d'exposer, que les provinces participent davantage à l'élaboration des recommandations et suggestions de la Conférence internationale.

Enfin, la C.T.C.C. prie le Gouvernement canadien d'intervenir auprès du Bureau international du Travail pour que celui-ci établisse des commissions spécialisées dans le but d'étudier les problèmes des employés de l'industrie des arts graphiques et du personnel des gouvernements et des municipalités.

VERDUN

Voici le résultat des élections tenues lors d'une assemblée générale du Syndicat national des Fonctionnaires municipaux de Verdun, le 25 janvier 1956, en l'hôtel de ville de Verdun.

Président, Laurent Lalonde; vice-président, Mlle Berthe Proulx; secrétaire-trésorier, Jean-Noël Lefebvre; 1er directeur, Denis-F. Comeau; 2e directeur, Gérard Guay; 1er syndic, Denis Théorêt; 2e syndic, J.-Emilien Boivin; 3e syndic, Alcide Gagnon.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 R. C. H. IMPRIMERIES ALLIÉS CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

TRAVAIL ET FOYER

RENCONTRE AVEC

Simone Gélinas

Journaliste depuis 16 ans, elle s'intéresse aux questions syndicales depuis près de 11 ans. Publiciste au comité d'éducation du Conseil central de Montréal, elle a en charge la propagande des cours et des forum syndicaux.

Pour celles qui la connaissent peu, je soulignerais que Madame Simone Gélinas peut être considérée comme une des militantes syndicales les plus actives et les plus convaincues. Aussi, elle est maman de cinq enfants.

Voici son point de vue sur différents problèmes:

—Que pensez-vous, madame du rôle de la femme au foyer?

—Je ne suis pas tellement féministe. Je pense que la femme a un rôle extraordinaire à jouer à l'intérieur de son foyer. Si elle n'est pas obligée de travailler au dehors, elle peut vraiment faire oeuvre d'éducation auprès de ses enfants, et aussi collaborer aux problèmes de son mari. Cela ne signifie pas qu'elle doit être la servante de la maison ou exclusivement la ménagère. Son rôle est beaucoup plus grand; éduquer ses enfants et participer dans la mesure du possible aux préoccupations et aux activités de son époux.

—La femme peut-elle être une militante aussi active que le travailleur?

—Certainement. Même elle peut être une meilleure militante que l'homme, car lorsqu'elle entreprend quelque chose, elle s'y intéresse passionnément, et ne fait rien à moitié. Elle se donne à une idée ou un idéal avec beaucoup plus de désintéressement que l'homme et combat à la limite de ses forces. On a vu souvent des femmes qui furent l'âme de certains mouvements.

—Que pensez-vous du Bill no 6: "A travail égal, salaire égal"?

—Je pense que c'est là une chose excellente. Car, il est tout de même injuste qu'un même travail fait par un homme et une femme soit payé différemment. Trop souvent les profiteurs avaient beau jeu; on engageait des femmes parce qu'on pouvait les payer moins cher. Si cette loi est acceptée et si les provinces emboîtent le pas, tout le monde en profitera, la femme,



Mme Simone Gélinas, secrétaire-correspondante du Conseil Central de Montréal.

l'homme et en définitive le patron. Dans quelques années nous trouverons scandaleux, le jour où il n'y avait pas égalité de salaire pour un même travail. Actuellement, certaines provinces appliquent cette loi, et même dans la province de Québec, certains départements ont la parité de salaire. Mais, dans la plupart des industries, elle n'existe pas. Il faudra bien que le gouvernement provincial passe une loi, qui rétablisse cette injustice.

—Quel est le problème le plus grave de la travailleuse syndiquée?

—C'est un problème d'éduca-

tion syndicale. Le syndicat est trop souvent pour la travailleuse seulement, un moyen d'augmenter le salaire, et elle ne voit pas assez que le syndicalisme peut être aussi un moyen de rapprochement entre les travailleurs, et d'amélioration réciproque de conditions de travail. L'éducation syndicale rendra les travailleuses conscientes de leurs responsabilités vis-à-vis la classe ouvrière et les fera s'engager plus en profondeur dans l'action syndicale.

—Et, les épouses de syndiqués, madame Gélinas, êtes-vous de celles qui croient que leur rôle est très important dans la vie syndicale?

—Certainement. Il est très important que les épouses de syndiqués aient une compréhension juste du syndicalisme, afin d'appuyer, de soutenir leurs maris, de les conseiller même. Je crois qu'un travailleur est de beaucoup un meilleur syndiqué si son épouse collabore avec lui et le soutient dans les luttes qu'il peut avoir à mener. Ces femmes ont des droits et on doit en tenir compte dans le milieu syndical. Les sacrifices qu'elles font pour la cause syndicale devraient non seulement les faire accepter dans le mouvement, mais on devrait les accueillir et faire en sorte d'aider à leur faire comprendre vraiment le syndicalisme. C'est d'ailleurs cette conviction qui a amené le Comité d'éducation du Conseil Central de Montréal à offrir aux femmes de syndiqués de suivre les cours et forum syndicaux qui se donnent pour les travailleurs. Espérons qu'elles répondront nombreuses à cette invitation.

Renée G.

Montréal

FORUM SYNDICAL SUR "l'avenir de nos enfants"

M. Gérard Picard, président général de la CTCC, et Arthur Tremblay, directeur adjoint à l'École de Pédagogie de l'université Laval, seront les deux personnes invitées qui répondront aux questions posées par l'assistance au forum syndical qui aura lieu jeudi, le 16 février prochain, à l'École Normale Jacques-Cartier.

Les promoteurs de ce forum syndical, les dirigeants du Comité d'Éducation du Conseil Central de Montréal ne pouvaient mieux choisir le sujet qui sera discuté: "L'AVENIR DE NOS ENFANTS".

À cette heure décisive où le problème de l'automatisation dans l'industrie, la finance et les services, se pose déjà avec acuité, il est bon de se demander sur quelles bases se fera la réorganisation de notre société et de savoir si le programme scolaire actuel prépare adéquatement nos enfants aux tâches de demain.

C'est un fait facile à vérifier: nos enfants, à l'heure actuelle, ne parviennent pas aux niveaux de culture ou de formation générale qu'ils pourraient ou devraient normalement atteindre. La faute en est-elle à nous-mêmes? La faute en est-elle au système économique actuel: A notre mentalité? Ou bien encore, faut-il aussi se demander si le système scolaire lui-même n'est pas déficient. Telles seront les questions qui se poseront inévitablement au cours de ce forum.

Mais il faudra pousser l'enquête plus loin et se demander s'il est possible chez nous d'augmenter la fréquentation scolaire qui est si faible à partir de 14 et 15 ans.

C'est ici que se posera la question de savoir s'il faudrait une loi obligeant les enfants à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans ou plus. Mais ici se posera une autre question: comment faire pour que nos enfants continuent d'aller à l'école quand nous avons souvent besoin de leur travail comme source de revenu pour la famille?

Sans doute que l'on mettra de l'avant la gratuité non seulement des manuels scolaires mais aussi celle de l'enseignement lui-même qui se posera certainement à l'attention de tous d'ici quelques années.

Mais il reste que ces mesures "obligatoires" ne donneront peut-être pas les résultats attendus à moins que les parents eux-mêmes ne s'intéressent davantage à l'éducation de leurs enfants et qu'ils ne prennent une part active à l'élaboration d'un meilleur système scolaire et à la mise en pratique de solution qui ne peuvent désintéresser personne.

Mais pourquoi conclure? Assistez vous-même à ce forum syndical, amenez-y votre épouse, votre mari, vos amis et peut-être est-ce vous qui aurez le mot de la fin...

Ce forum a lieu à l'École Normale Jacques-Cartier, jeudi, le 16 février prochain et il débutera à 8.00 p.m.

Les Idées en Marche

LE FOYER SUFFIT-IL A LA FEMME?

Il fut un temps où la question ne se posait pas; nos familles, presque toutes terriennes et nombreuses, retenaient la femme au foyer ou dans son entourage immédiat. Mais, peu à peu, la transformation s'est faite. Les familles sont venues à la ville, habiter dans de petites maisons, où il fallut rencontrer la hausse du coût de la vie; plusieurs femmes commencèrent à travailler au dehors du foyer. La guerre a aussi appelé des femmes à l'usine. Le mouvement féministe a fait du progrès; par le suffrage féminin, les femmes sont entrées dans les problèmes sociaux et civiques, certaines s'y sont attardées.

Par nécessités économiques ou pour occuper leurs loisirs, les jeunes filles décidèrent de gagner leur vie, dans un métier stable, en attendant le mariage. Quelques-unes s'orientèrent vers les carrières libérales et s'y consacrèrent, tout en se mariant. De jeunes foyers, de plus en plus nombreux, décidèrent de jouer un rôle social.

C'est ici que se pose le problème. Pendant que certains revendiquent toujours le rôle traditionnel de la femme au foyer, d'autres plaident pour une ouverture plus large sur le monde. Les deux tendances veulent pourtant travailler à l'épanouissement de la femme: la première, en disant: "La femme est faite pour la maternité", la deuxième, en insistant sur sa maturité totale. Poser les critères de l'épanouissement de la femme, c'est engager le débat d'aujourd'hui: "Le foyer suffit-il à la femme?"

Tel est le sujet du forum "Les Idées en Marche", pour le jeudi, 9 février. Cette émission passe à 9 h. 30 du soir, sur tous les postes du réseau français de Radio-Canada (radio et télévision). Le forum "Les Idées en Marche" est présenté en collaboration avec "La Société canadienne d'Éducation des Adultes".

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.

155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers INVITATION A LA DANSE

Tous les membres, leurs épouses et leurs amis sont priés de ne pas prendre d'engagement pour le samedi 19 février.

L'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers organise de concert avec les autres unions des autres départements une danse du bon vieux temps dans la salle de l'Union à l'occasion du carnaval, le 11 février prochain. Les préparatifs ont été faits en vue de faire de cette soirée un événement mémorable qui réunira une grande foule. Un orchestre de première classe fera les frais de la musique et des rafraîchissements seront servis.

En n'oubliant pas aussi que l'année 1956 est une année bissextile, les dames et les jeunes filles peuvent elles-mêmes inviter leur mari ou leur ami à les accompagner à cette danse.

Le fait que toutes les unions qui groupent des travailleurs de la Canadian Vickers ont décidé de participer conjointement à cette fête démontre la solidarité qui existe chez les employés de la Vickers et assure d'avance un grand succès à cette fête.

Avez-vous signé votre carte ?

Les membres de l'Union qui n'ont pas encore signé de cartes concernant le journal Le Travail, sont priés de le faire le plus tôt possible en communiquant avec le délégué de leur département qui détient actuellement ces cartes. N'oubliez pas non plus, en signant cette carte de donner votre adresse présente.

* * *

Pompier au travail

Des félicitations au pompier qui était en devoir dimanche le 22 janvier dernier, pour avoir découvert prestement l'incendie qui a éclaté dans le département des bouilloires.

Sans l'action rapide et efficace de cet employé, l'incendie aurait pris des proportions plus désastreuses.

A la Dominion Oilcloth ...

(Suite de la page 1)

des principales demandes syndicales porte sur la sécurité syndicale. Alors que le syndicat ne jouit actuellement que de la retenue syndicale volontaire et irrévocable, il demande cette année l'inclusion de la formule Rand dans la convention.

Salaires et heures de travail. — Les travailleurs demandent la réduction de la semaine de travail de 45 heures à 40 avec la pleine compensation. Ils veulent en plus une augmentation horaire de 15 cents après les ajustements particuliers de salaire selon la classification qui sera établie au cours des négociations. Ils demandent aussi que les primes d'équipe soient augmentées d'un

MONTREAL

Au cours d'une récente assemblée, le Conseil général de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal et composé de représentants de chacune des sections, élitait le comité exécutif de cette association.

Les élections, sous la présidence de M. Roger Mathieu, président du Conseil central de Montréal, ont donné les résultats suivants: président, Léopold Brisson; vice-président, Adélaïde Bélanger; secrétaire, Mlle Jeanne Duval; trésorier, L.A. Turcotte et secrétaire-adjoint, Sylvio Gascon.

cent et soient portées à 5 et 7 cents selon le cas.

Les vacances. — Les travailleurs demandent aussi une révision de la clause des vacances dans le sens suivant: deux semaines de vacances après deux ans; trois semaines après quinze ans et quatre semaines après vingt-cinq ans. Ils désirent aussi une fête chômée et payée de plus, soit le jour de la Toussaint.

La classification. — Le syndicat demande à la compagnie de fournir une liste de tous les employés couverts par la convention collective ainsi que la description de la tâche de chacun et son taux de salaire. Dès qu'on sera tombé d'accord sur la classification de chacun, le syndicat proposera des ajustements de salaires selon les diverses occupations.

La séniorité. — Les travailleurs demandent l'amélioration de la clause d'ancienneté, des définitions plus précises des termes "ancienneté" et "mise-à-pied", l'ancienneté générale sur le plan de l'usine.

De nombreuses autres demandes ont aussi été présentées et feront l'objet de discussion. Les représentants syndicaux sur le comité des négociations sont MM. Eugène Dubé, président; Gaston Tessier, secrétaire; M. Dunberry, vice-président; William Pretty, et Tom Fraser, directeurs ainsi que M. Ivan Legault.

Action concertée des papeteries en faveur du ...

(Suite de la page 1)

bien ce que nous venons d'énoncer:

Le 5 janvier dernier, la Cie Eddy de Hull adressait une demande à M. Arthur Hudon, inspecteur de la loi pour l'observance du dimanche, en vue de faire travailler leurs employés de la production, de minuit à huit heures du matin, les dimanches 8, 15, 22 et 29 janvier, le 5 février, les 4, 11, 18, 25 mars et les 8, 15, 22 et 29 avril. Ils demandaient aussi de commencer le travail à 10 heures du soir les dimanches précités.

Le but de cette demande, c'était de reprendre une partie de la production perdue par la suite de l'arrêt de la machine à papier no 8 du 12 au 26 février, soit quelque 1,920 tonnes de papier.

L'intervention de la politique

Or en même temps que le représentant de la Cie Eddy, M. MacDonald, adresse sa demande à l'inspecteur, il rencontre M. Taché, aujourd'hui magistrat pour la région de Hull et ancien député de l'Union Nationale. Ce dernier rappelle l'inspecteur et lui dit que devant les nécessités présentes, il n'est pas nécessaire de faire appel au Procureur général, de qui relève, paraît-il, ces demandes, et qu'il peut accorder la permission tout en avertissant le curé de la paroisse Notre-Dame de Hull.

Le R.P. Soucy, O.M.I., accorde une permission temporaire pour le dimanche, 8 janvier, car il lui a été impossible de rencontrer ses supérieurs à ce sujet, quitte à révoquer cette permission si la réponse de l'Archevêché est négative.

Or, bien que la demande faite n'était que pour huit heures de travail, soit de minuit, le samedi 7 janvier à 8 heures a.m. le dimanche matin, 8 janvier, le moulin à papier NewsPrint de même que le Sulfate ont fonctionné à plein rendement toute la journée, soit 24 heures le dimanche.

Son Excellence Mgr Lemieux, archevêque d'Ottawa, refusa la permission demandée. Mais l'inspecteur du gouvernement ayant oublié de prévenir la compagnie que la permission conditionnelle n'était pas renouvelée, le dimanche 15 janvier, le moulin fonctionna à plein rendement.

Le cas de l'International Paper

Le CIP, comme on l'appelle, mène une campagne en faveur du travail du dimanche depuis plus de 35 ans. Elle a fait l'objet de dénonciation retentissante de la part de Mgr Lapointe en 1922 mais elle revient toujours avec acharnement pour faire travailler le dimanche.

A la nouvelle que le moulin Eddy travaillait le dimanche avec la permission des autorités concernées, la CIP y alla aussi de ses demandes: cette compagnie s'est engagé de fournir, par contrat, à des clients, une production de 922 tonnes de papier pour le marché; or il manque une production hebdomadaire de 132 tonnes. La CIP demande donc qu'on lui permette le travail du dimanche en vue de rattraper une partie de cette production perdue.

Inutile de dire que cette permission a aussi été refusée par les autorités religieuses.

L'attitude des travailleurs

Quelle est en général l'attitude des travailleurs à l'égard de cette question? Les dirigeants syndicaux subissent des pressions de la part des agents patronaux: on a même révélé que la CIP se montrerait intraitable au cours des prochaines négociations si les travailleurs refusaient de lui accorder des heures de travail le dimanche pour remplir ses obligations.

Mais ces derniers ne semblent pas réussir à convaincre leurs membres puisqu'au cours d'une récente assemblée, l'Exécutif n'a pas cru bon d'aller jusqu'à demander le vote parce qu'il savait l'assemblée hostile au travail du dimanche.

Les arguments

A un argument avancé en faveur du travail le dimanche, sous le prétexte que les hôtels et les grills sont bien ouverts le dimanche, pourquoi ne pas permettre aux travailleurs de gagner de l'argent ce jour-là au lieu de lui laisser l'occasion de

le dépenser bêtement, un travailleur a fait la réponse suivante: "si en sortant de cette assemblée, je vais prendre un bouteille de bière, mon corps et mon porte-monnaie vont s'en ressentir. Mais si je vais travailler dimanche, c'est mon âme que je perds. On ne me fera pas travailler le dimanche."

En guise de conclusion

On remarquera que la Cie Eddy veut travailler le dimanche en vue de reprendre de la production perdue; la CIP, elle, veut travailler le dimanche pour remplir ses contrats. Quant à M. Ambridge de l'Abitibi Paper, lui, c'est en vue de réduire de 10 p. 100 les capitaux nécessaires à l'expansion de son industrie.

La question du travail du dimanche tourne donc autour du signe de \$, des profits à réaliser, des capitaux à investir. Quand donc aurons-nous la force de fustiger et de remettre à leur place, comme le Christ le fit, ces "vendeurs dans le temple"?

Contrat de travail de deux ans signé à la rédaction du "Droit"

Le Syndicat d'Oeuvres sociales Ltée et le Syndicat des journalistes d'Ottawa viennent d'en arriver à une entente au sujet d'un contrat collectif de travail accordant à ces derniers, entre autres avantages, une hausse de salaires qui porte l'échelle régulière à \$95.50 par semaine. Le contrat, d'une durée de deux ans, prévoit, en outre des augmentations, de meilleures conditions de travail et plusieurs clauses de sécurité sociale.

Cette entente a été signée par les représentants du Syndicat et de la compagnie. Elle fait suite à une série de négociations directes dirigées, d'une part, par MM. Dorius Barsalou, trésorier et directeur du personnel, et Jean-Robert Bélanger, comptable, et, d'autre part, par MM. Lionel Marleau, président du Syndicat des journalistes, Paul Grenier, vice-président et agent d'affaire, et Pierre Chaloult, directeur.

Pour la compagnie, le présent contrat de travail représente, pour 1956, un déboursé global de plus de \$125,000, et davantage pour 1957. A ce déboursé, il faut ajouter les dépenses encourues par les autres avantages marginaux dont bénéficient actuellement les membres du Syndicat des journalistes, tels le fonds de pension, les vacances annuelles, les jours fériés, les congés de maladie, l'assurance-vie, etc.

Grâce à ce nouveau contrat, l'échelle des salaires des journalistes du journal "Le Droit" se trouve sensiblement améliorée. Il assure, en effet, à tous les journalistes, pour 1956, des augmentations variant entre \$2 et \$4 par semaine, rétroactives au premier janvier, et en 1957, une hausse de 8 pour cent payable à partir du jour anniversaire de l'entrée en fonction du journaliste.

L'entente prévoit aussi des suppléments de \$8 à \$10 par semaine à certaines catégories de journalistes définies dans le contrat. Les chefs de service ne font pas partie du syndicat pour fins de négociations.

En vertu du présent contrat, la compagnie s'engage, d'autre part, à traiter avec le syndicat sur la base de l'atelier syndical et à faire la retenue des cotisations syndicales à la source.

Le contrat prévoit également: 1) un comité de relations ouvrières; 2) une procédure de promotions par ordre d'ancienneté; 3) deux semaines de vacances payées à tout employé au service de la compagnie durant au moins un an; 4) quinze jours ouvrables de congé de maladie par année; 5) neuf jours fériés; 6) un supplément de \$3 par semaine pour les employés travaillant la nuit; ainsi que quelques autres avantages de moindre importance.

Différend réglé chez les employés municipaux

SHAWINIGAN (D.N.C.) — Pour faire suite aux informations que nous avons données il y a deux semaines, nous devons ajouter aujourd'hui que le différend est réglé d'une façon satisfaisante et que les relations redeviennent ce qu'elles étaient.

Après une rencontre avec les représentants de la Cité de Shawinigan, il a été convenu que cette dernière mettrait de nouveau sur pied le Comité de griefs qui existait auparavant, ce qui facilitera la solution des différends qui peuvent survenir pendant la durée de la convention.

Au cours de cette rencontre, les représentants municipaux ont

aussi affirmé leur intention de respecter la convention collective en réglant les griefs actuels d'après la formule contenue dans la clause d'ancienneté actuelle.

Les représentants syndicaux déclarent que les membres du Conseil de ville ainsi que le gérant de la municipalité, M. Dorion, ont fait preuve de coopération à l'occasion du règlement des plaintes syndicales.

Sweating System In Force At Magog Textile Mills

Those who doubt the working conditions imposed on their employees by the Dominion Textile Company, whose only aim is more and bigger profits, should visit their mills at Magog.

This particular textile mill is well named "Colonial." It reminds one of the conditions which were found in the American South previous to Abraham Lincoln's emancipation of the colored slaves.

In the department which is known as the "white making up" the famous Tex-Made products are produced. This particular department consisting of over 200 employees of which 150 are young girls, receives the material from the weaving machines which is then cut, stitched, hemmed, ironed, folded and then packed as towels and pillow slips.

Under the bonus plan of the Dominion Textile Company these young girls are obliged to produce 188 dozens of sheets in an 8-hour day.

To earn a living wage the girls working on the bonus plan have to work at lightning speed which results, according to a close check, at one girl a day collapsing at her machine and being placed on a pallet until she recovers consciousness and is able to resume the job which is well known under the name of "the sweating system."

This is the famous bonus plan of the Dominion Textile Company at Magog and these are the conditions which the employees are fighting to have changed.

In the department of which we have just written 57 workers

both male and female have joined the CCCL Union which now represents practically 100 percent of the employees.

Last Tuesday the Magog Mill was closed down in protest to a slow-down by the employees and which the company announced as lack of production in the card room and spinning room.

Jean-Paul Coulombe, CCCL organizer, has issued the following statement:

"The company claims there had been a slow-down. We know that production was above normal, which would call for a bonus to the workers. The room stopped work in protest to the dismissals of four girls". "One man and one girl were laid off in one card room for a slow-down in production".

"A union meeting later decided that all employees would be willing to return to work if the six workers were reinstated immediately" "Company officials stopped the second shift last Monday afternoon and told employees there was no work".

"The first and third shifts were running, but the company refused to let them in the card room the following morning and therefore employees in various other departments were sent home".

"A company spokesman later said that he felt the situation would be settled "soon".

In the meantime the Dominion Textile Company and CCCL Union officials in Sherbrooke discussed contract negotiations but arrived to no satisfactory conclusions. The Textile Employees' Association of Sherbrooke have vigorously protested the company's dismissal of two employees and have demanded the services of a government appointed conciliator to act in their dispute with the company. A meeting with the government conciliator held later produced no satisfactory results and at the time of writing some 800 employees are still out of their jobs due to the company's action.

MONTREAL

Quality Garment Ordered To Negotiate

Word has reached us from Angelo Forte, president of the National Federation of Clothing Workers C.C.C.L. that the Quality Garment Company of Montreal has been ordered by the Quebec Labor Relations Board to negotiate a collective labor agreement with the C.C.C.L. union which is the official bargaining agent representing its employees.

The company is reported to have signed a contract with the International Ladies' Garment Workers Union (A.F.L.-T.L.C.) without being duly certified or without any vote being taken to determine which is the bargaining agent.

The National Federation of Clothing Workers C.C.C.L. obtained an injunction against the company preventing it from dismissing any employee because they belonged to the C.C.C.L. Union.

The case is due to come up in court this week.

Crabtree Mills

Salary Hike & 40-Hour Week For Howard Smith Workers

After several meetings of direct negotiations and many others of conciliation under the direction of Leopold Roger, government conciliator, the employees of Howard-Smith Paper Company of Crabtree Mills have signed a collective labor agreement with the company.

The official terms of the contract, while not released at the time of writing, are as follows:

- 1 General wage increase of 4 cents an hour retroactive to May 1, 1955.
- 2 Shift differential of 3 and 4 cents hourly from November 1, 1955, which is the equivalent to one cent an hour difference between day and night shifts.
- 3 A 40-hour work week with full compensation from January 1, 1957.
- 4 Paper Makers will benefit by a salary adjustment minimum of 7c hourly from November 1, 1955.
- 5 A re-classification of trades.
- 6 An additional paid holiday which brings the total paid holidays to 7.
- 7 Fifty percent of the costs of the Sickness Insurance Plan will be borne by the company. Previously, the employees bore the total costs.

8 Many important clause changes in the contract.

9 A bonus of 2 cents an hour will be paid before Christmas 1956 and will take effect from May 1, 1956, to December 31, 1956.

10 The contract will remain in force for a period of two years.

Rates which were \$1.25 an hour will rise to \$1.29 from May 1, 1955, \$1.31 from May 1, 1956, and \$1.42 from January 1, 1957.

From January 1, 1957, the employees will enjoy a 40-hour week with no loss of pay from their previously worked 44-hour week.

Philippe Lessard, president of the Pulp and Paper Federation CCCL, directed all meetings of negotiations and acted as union representative during the sessions of conciliation.

Paul Breton, president of the Pulp and Paper Makers Union of Crabtree Mills CCCL, assisted at all the meetings.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Union in Vickers Plan Pre-Lenten Dance

Members and their wives, sweethearts and friends should keep Saturday February 11 an open date.

The National Union of Vickers Employees CCCL with the cooperation with the unions in the Machine Shop, Copper Shop and Sheet Metal Shop are staging a big pre-lenten old time dance in the CCCL Union Hall on Saturday night February 11.

All out preparations have been completed to make this event a memorable one and a large crowd is expected to take in this old time dance. A first class orchestra will furnish the music and refreshments will be served. And aside to the fair sex — This being Leap Year gives you the privilege of inviting your husbands and boy friends to escort you to the union hall on this date.

The fact of the other unions pitching in with the CCCL to make the evening a success is a demonstration of the solidarity existing among union members in Canadian Vickers Limited who got together again last August to make the annual picnic a huge success.

HAVE YOU SIGNED A CARD?

Members are again reminded to secure a card from their Steward asking that their copy of Le Travail be mailed to them regularly. Also please make sure to give your present address when filling out these cards.

FIREMAN ON JOB.

Congratulations to the lone fireman who was on patrol duty on Sunday January 22, for discovering the fire which gutted the Boiler Shop. Had it not been for the quick thinking and action of this employee the fire could have developed into a major disaster.

M.B.A. NOTICES.

Notices of the date and other information of the forthcoming M.B.A. annual meeting for the election of officers have now been posted throughout the plant. Plan to attend this meeting for your own future welfare. As a paying member this is your privilege.

THE FAVORED ONES.

When will the sponsors of the "little obnoxious creature" get wise that the little man has a host of company rule violators who are never called upon to explain why they are breaking company rules? And why is the same little man allowed to stop an outgoing company truckload of employees that he may sell his hockey tickets? Of all the wide open rackets, this takes the prize!

HOCKEY LEAGUE "KAPUT".

Due to abnormal expenditures the league in which Canadian Vickers Hockey Team was a member has folded up. The Vickers players were going great guns and it is regrettable that they are unable to continue the season, in which they had a good chance to finish on top. Will the company reward these boys with a suitable token of their appreciation?

Arvida

Beneficial Contract Signed With Hospital

An understanding has been reached between the management of the Saguenay General Hospital and the CCCL Hospital Employees Union for the signing of the first collective labor agreement between both parties.

The union, which was founded last summer, went from negotiations to conciliation and which was presided over by Mr. Gaston Cholette, arrived at a satisfactory conclusion on all points which came up for discussion.

The new contract, which will be of two years duration, affords employees many added benefits and features which they did not have previously.

All office employees have been awarded a 37½ hour work week, plus a salary increase of \$3.50 weekly with retroactivity from September 1 1955.

The nursing and maintenance personnel salaries have been

boosted by an additional \$2.50 weekly from September 1 1955. An added week's vacation has been granted to employees with one year's service, plus 9 paid holidays yearly, uniforms supplied and laundry charges for same will be borne by the hospital.

Every employee of the hospital has been given a 30-day sick leave of absence period per year, an outstanding grievance clause and an up-to-date seniority set-up.

HEALTH FACTS

An estimated 130,000 Canadians receive about 960,000 chiropractic treatments (seven to eight treatments per person) yearly, and another 90,000 receive about 860,000 other miscellaneous health treatments (about 10 treatments per person). Women take more chiropractic treatments (84 per 1000 population) than men (58 per 1000), but men take more other miscellaneous health treatments (68 per 1000) than women (60 per 1000).

Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL